



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR

A. FINANCES, ECONOMIE, BUDGET, ETUDES PROSPECTIVES, RESSOURCES HUMAINES, DEMARCHES PARTICIPATIVES

- 1- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**
- 2- RETRAIT D'UN LOGEMENT DE FONCTION**
- 3- CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL LOCAL ET ORGANISATION DE L'INSTANCE**
- 4- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Questions diverses

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNI EN SÉANCE LE 7 JUIN 2022 A 18H30

Etaient présents :

Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Matthieu PROLONGEAU, Brigitte MENARD, Daniel PUCELLE, Emmanuelle CAMPOS, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON, Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Pascale CESAR, Martine GRANDIDIER, Julien ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis HOFFER, Danièle KUTA, Patrick FLAMENT, Abdeslem CHABELLAH, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL et Stéphane LAJOUX.

Etaient excusés :

Cyrille MITSLER donne pouvoir à Didier SARTELET
Lidia THIERY donne pouvoir à Brigitte MENARD
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Brigitte BONNARD
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Florence CLIQUET donne pouvoir à Sylvie GREFF

A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Présents : 23

Votants : 28

Date de la convocation : le 31 mai 2022

Délibération n° 1- Modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu l'avis favorable de la commission Finances, budget, relations humaines en date du 25 mai 2022,

Vu l'avis du Comité technique en date du 07 juin 2022,

A l'occasion des différents départs au sein des services municipaux de la commune de HEILLECOURT, il est envisagé une réorganisation de ses derniers.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, dès que les formalités administratives réglementaires seront réalisées, de la façon suivante :

- Ouverture d'un emploi de Policier municipal à temps complet pour une durée de 35/35^{ème} à compter du 01^{er} juillet 2022,

- Fermeture d'un emploi Gardien du parc à temps non complet pour une durée de 28/35^e et ouverture d'un emploi Accompagnateur scolaire à temps non complet pour une durée de 28/35^e, à compter du 1^{er} septembre 2022,

- Fermeture d'un emploi Responsable du pôle population à temps complet pour une durée de 35/35^e à compter du 16 août 2022 et ouverture de deux emplois : Secrétaire de direction et Agent administratif en charge du périscolaire, à temps non complet pour une durée de 17,30/35^e chacun, à compter du 1^{er} août 2022,

- Ouverture d'un emploi Adjoint au Directeur Général des Services – Responsable du pôle ressources à temps complet pour une durée de 37/37^e, à compter du 15 juin 2022,

- Modification de la répartition de travail pour les emplois suivants :

- Animateur : temps non complet 7/35^{ème}
- Responsable du CCAS : temps non complet 28/35^{ème}

Ces changements sont repris, dans le tableau récapitulatif en annexe, où figurent les grades correspondants.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

A LA MAJORITÉ

(5 contre : Florence CLIQUET – Abdeslem CHABELLAH - Stéphane LAJOUX – Sylvie GREFF et Viviane ROUSSEL)

approuve les propositions ci-dessus citées

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités
d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux
articles L2121-24 et L2121-25 du Code des
Collectivités Territoriales.



LE MAIRE
Didier SARTELET

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNI EN SÉANCE LE 7 JUIN 2022 A 18H30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Matthieu PROLONGEAU, Brigitte MENARD, Daniel PUCELLE, Emmanuelle CAMPOS, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON, Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Pascale CESAR, Martine GRANDIDIER, Julien ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis HOFFER, Danièle KUTA, Patrick FLAMENT, Abdeslem CHABELLAH, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL et Stéphane LAJOUX.

Etaient excusés : Cyrille MITSLER donne pouvoir à Didier SARTELET
Lidia THIERY donne pouvoir à Brigitte MENARD
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Brigitte BONNARD
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Florence CLIQUET donne pouvoir à Sylvie GREFF

A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Présents : 23

Votants : 28

Date de la convocation : le 31 mai 2022

Délibération n° 2 – Retrait d'un logement de fonction

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 21 janvier 2002, 30 avril 2002 et 30 juin 2003 attribuant un logement de fonction par nécessité absolue de service au gardien du parc ;

Considérant la fermeture de l'emploi de gardien du parc auquel été attaché un logement de fonction ;

Considérant la volonté de la municipalité d'étoffer le service de Police municipale ;

La restructuration du service de Police municipale montre la nécessité de l'embauche d'un chef de poste de façon anticipée par rapport à la prévision (attente de la retraite du gardien du parc). Cette obligation nous oblige aujourd'hui à prendre des dispositions notamment dans un souci d'équilibrer, au maximum, la masse salariale de la collectivité.

Le logement de fonction situé dans le Parc de l'Embanie, attribué par délibération au gardien du parc dans le cadre de ses fonctions n'a donc plus lieu d'être, considérant la suppression de l'emploi du gardien du parc ainsi que la volonté d'utiliser ledit bâtiment à d'autres fins.

Après avis du Comité technique en date du 07 juin 2022, il est proposé au Conseil municipal de retirer le logement de fonction du Parc de l'Embanie attribué par nécessité absolue de service au gardien du parc à compter du 31 août 2022.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A LA MAJORITÉ
(5 contre : Florence CLIQUET – Abdeslem CHABELLAH - Stéphane LAJOUX – Sylvie GREFF et Viviane ROUSSEL)**

approuve de retirer le logement de fonction du Parc de l'Embanie attribué par nécessité absolue de service au gardien du parc à compter du 31 août 2022

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités
d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux
articles L2121-24 et L2121-25 du Code des
Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

Didier SARTELET

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNI EN SÉANCE LE 7 JUIN 2022 A 18H30

Etaient présents :

Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Matthieu PROLONGEAU, Brigitte MENARD, Daniel PUCELLE, Emmanuelle CAMPOS, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON, Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Pascale CESAR, Martine GRANDIDIER, Julien ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis HOFFER, Danièle KUTA, Patrick FLAMENT, Abdeslem CHABELLAH, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL et Stéphane LAJOUX.

Etaient excusés :

Cyrille MITSLER donne pouvoir à Didier SARTELET
Lidia THIERY donne pouvoir à Brigitte MENARD
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Brigitte BONNARD
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Florence CLIQUET donne pouvoir à Sylvie GREFF

A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Présents : 23

Votants : 28

Date de la convocation : le 31 mai 2022

Délibération n° 3 – Création d'un Comité Social Territorial Local et organisation de l'instance

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.251-5 à L.251-10

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 19 mai 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 50 agents,

Il est proposé de :

1. De créer un comité social territorial local pour la commune d'Heillecourt, commun avec le CCAS de la ville d'Heillecourt,

2. De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), et de préciser la répartition des effectifs 40% d'hommes et 60 % de femmes.
3. De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
4. De décider le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A L'UNANIMITÉ**

approuve les propositions ci-dessus citées

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités
d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux
articles L2121-24 et L2121-25 du Code des
Collectivités Territoriales.



LE MAIRE
Didier SARTELET

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNI EN SÉANCE LE 7 JUIN 2022 A 18H30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Matthieu PROLONGEAU, Brigitte MENARD, Daniel PUCELLE, Emmanuelle CAMPOS, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON, Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Pascale CESAR, Martine GRANDIDIER, Julien ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis HOFFER, Danièle KUTA, Patrick FLAMENT, Abdeslem CHABELLAH, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL et Stéphane LAJOUX.

Etaient excusés : Cyrille MITSLER donne pouvoir à Didier SARTELET
Lidia THIERY donne pouvoir à Brigitte MENARD
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Brigitte BONNARD
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Florence CLIQUET donne pouvoir à Sylvie GREFF

A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Présents : 23

Votants : 28

Date de la convocation : le 31 mai 2022

Délibération n° 4 – Attribution de subventions au titre de l'exercice 2022

Suite à la réception de demandes de subvention pour 2022, et après examen de la commission Finances, budget, relations humaines et démocratie participative en date du 25 mai 2022, il est proposé au conseil municipal :

- De décider le versement des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2022
Collège Montaigu – Chorale	400,00 €
USEP Châteaubriand	900,00 €
Association scolaire Emile GALLE	510,00 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A L'UNANIMITÉ**

approuve le versement des subventions ci-dessus

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités
d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux
articles L2121-24 et L2121-25 du Code des
Collectivités Territoriales.



Didier SARTELET